DEPLACEMENTS PRO / WONDERMILES

ENFIN DES AVANCEES CONCRETES !

Lors du CSA du 12 mai dernier, la CGT CMN portait en question diverse le sujet du marché voyagiste et attirait l'attention de l'administration sur les dysfonctionnements et difficultés rencontrées par les agents. A cette occasion, nous demandions qu'un point soit présenté en CSA avant la fin de l'année et qu'une discussion s'opère autour de la question des déplacements. **La CGT CMN demandait notamment que le CMN applique la règle en place au ministère de la Culture, à savoir la possibilité pour l'agent de choisir, pour chacun de ses déplacements, entre le marché voyagiste et le recours au remboursement forfaitaire avec avance de frais (voir notre communiqué du 5 juillet : https://cgt-culture.fr/wondermiles-cest-vraiment-pas-wonderfull-47463/)**.

Le 6 octobre dernier, à la suite de nos demandes répétées, un point pour information était présenté en CSA. Si quelques mesures ont pu être concédées par la direction notamment la prise en charge du petit déjeuner (si celui-ci n'était pas proposé par Wondermiles alors que le forfait le permettait) ou encore la possibilité de déroger à Wondermiles en apportant toutefois la preuve de l'absence d'hébergements par des captures d'écran notamment. Pour autant, notre principale demande, à savoir laisser la possibilité aux agents de choisir entre le marché voyagiste et le remboursement forfaitaire, restait insatisfaite.

Ce lundi 2 novembre, l'administration, à la suite des échanges en CSA, propose plusieurs avancées :

- ✓ **Pour chacune de leur réservation,** les agents auront **le choix soit de recourir à l'agence de voyage Wondermiles sans avance de frais, soit de réserver directement leur hébergement avec avance de frais**. Cette simplification est une avancée majeure et répond à la principale revendication de la CGT CMN portée depuis plusieurs mois. Dans le même temps, l'administration **s'engage à « un remboursement dans un délai moyen inférieur à 20 jours après validation d'un état de frais complet et conforme ».**

- ✓ La **prise en charge du petit déjeuner** (si utilisation de la plateforme) si celui-ci ne peut être réservé sur Wondermiles mais qu'il est proposé par l'hôtel **: il sera remboursé « dans la limite du forfait applicable au lieu d'hébergement et sur présentation de la facture correspondante ».**

- ✓ La possibilité de recourir au **service offline** de l'agence de voyage pour les hôtels non référencés sur la plateforme pour plus de flexibilité.

Ces premières mesures seront annoncées et applicables dès novembre 2026 et constituent une avancée importante dans la mesure où elles viennent répondre à plusieurs problématiques, en

RETROUVEZ LA CGT CMN

1 rue des Quatre-fils, 75003 Paris

Adhérez à la CGT CMN : Notre capacité à nous faire entendre dépend de notre nombre.

Rejoignez-nous

cgt-culture.fr

snmh.cgt@gmail.com

facebook.com/snmh.cgt

@cgt.cmn

@cgt-cmn.bsky.social

particulier en réinstaurant de la souplesse pour une meilleure adaptation aux contraintes propres à chaque service et métier du CMN.

Dans la continuité, l'administration s'engage aussi à ce qu'une nouvelle réunion se tienne début 2027 afin de **poursuivre la discussion sur les déplacements professionnels**. L'objectif est de traiter plusieurs autres points relatifs à ce sujet :

- ✓ Les dispositions relatives aux **déplacements les week-ends, jours fériés et jours non travaillés :** en effet, la CGT CMN a remonté à plusieurs reprises les difficultés rencontrées par les agents pour les déplacements Paris/province et la non prise en compte par l'administration des contraintes propres à chaque service ou monuments. Certains agents renoncent à des formations parce que le départ doit se faire un dimanche ou sur un jour de repos puisque le temps de trajet n'est pas compté comme du temps de travail. Il est nécessaire qu'une règle soit mise en place, applicable uniformément à l'ensemble du CMN.

- ✓ La clarification des règles de remboursement en cas de logements partagés ou de mutualisation des frais entre collègues : cette disposition concernerait les logements type AirBNB qu'il n'est plus possible de réserver via Wondermiles.

- ✓ La **prise en compte des horaires atypiques dans les déplacements** (départ avant 7h le matin, arrivée tardive après 21h au domicile) par des « facilités organisationnelles (télétravail) » ou la récupération d'une demi-journée prise dans le mois suivant le déplacement. Ce dispositif serait susceptible de s'appliquer aussi en cas de déplacement sur un jour de repos.

A l'issue de ce travail, une note mémo rappelant les procédures, uniformisant les pratiques et visant à faciliter les démarches pour les agents, devrait être publiée. Cette note fera l'objet d'un travail en amont avec les représentants du personnel avant une présentation en CSA début 2027.

Vos représentants CGT veilleront à l'exhaustivité de cette note et à sa diffusion à l'ensemble des agents du CMN afin que les mêmes règles s'appliquent partout, pour tout le monde.

Paris, le 3 novembre 2026

RETROUVEZ LA CGT CMN
1 rue des Quatre-fils, 75003 Paris
Adhérez à la CGT CMN : Notre capacité à nous faire entendre dépend de notre nombre.
Rejoignez-nous
cgt-culture.fr
snmh.cgt@gmail.com
facebook.com/snmh.cgt
@cgt.cmn
@cgt-cmn.bsky.social